

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Concernant une convention d'occupation de locaux
du domaine public avec le centre technologique
ALPhANOV

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-2 et L. 2121-10

VU la délibération n°73 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 21 novembre 2022 relative à la délégation d'attributions du Conseil communautaire au Préfetier en application des articles L. 2121-2 et L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°73 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2021

CONSIDERANT que Limoges Métropole s'est engagée à accompagner le développement des entreprises dans son Pôle de compétitivité ALPhA - Route des Laines et des Reperforations et de la haute-tech l'association ALPhA et l'association Hégryes en décembre 2016.

CONSIDERANT que Limoges Métropole a décidé de mettre un immeuble appartenant de suite l'association de Pôle de compétitivité ALPhA - Route des Laines et des Reperforations, le Département GIRA de fabrication de machines M2M, l'association CITEAM, ainsi que de jeunes sociétés exerçant dans ce domaine d'activité.

CONSIDERANT que cet immeuble immobilier dénommé « Centre d'Innovation et de Recherche en Chimie » a été situé dans le domaine public de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération en date du 25 juin 2013.

CONSIDERANT que le centre technologique ALPhANOV a accepté la location de dit immeuble dans le cadre de ce contrat.

DÉCIDE

Qu'il autorise du 17 janvier 2022 et pour une durée de deux ans, le centre technologique ALPhANOV occupant un terrain au N°11 Bld Louis 14 au CIRE, 12 rue Général Brialmont à Limoges Cedex, d'une superficie globale de 40 m².

Le montant de la location s'élevant à 120.000 € HT par année ainsi qu'il est précisé ci-dessous :

120.000 € HT
par année

DÉCISION

Décision concernant une convention d'occupation de locaux du domaine public avec le centre technologique ALPhANOV

1 DOCUMENT - Publié le 19 Décembre 2022



DEC_ECO_23724_CIRE_OCCUPATION_LOCAUX_ALPhANOV.pdf
(.pdf, 118,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**